



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° 65 / 2024
DU 25 MARS 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – ISABELLE MARUEJOULS – DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT PROXIMITÉ

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-29,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté n° 35 / 2023 du 30 mai 2023 relatif à la délégation de signature octroyée à Isabelle Maruejols directrice du département proximité,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval sur la nouvelle organisation de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Isabelle Maruejols, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directrice du département proximité, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er

L'arrêté n° 35 / 2023 du 30 mai 2023 est abrogé.

Article 2

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Isabelle Maruejols directrice du département proximité, à l'effet de signer :

- les engagements financiers inférieurs à 25 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité du département proximité,
- tout document pour solliciter le versement de recettes de fonctionnement ou d'investissement concernant l'activité du département proximité,
- les attestations de domicile et les attestations de changement de domicile,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations concernant le personnel du département proximité,
- la validation des heures d'astreinte du personnel relevant du département proximité.

Article 3

Délégation est donnée, à Isabelle Maruejols, directrice du département proximité, pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité les fonctions d'officier d'état civil pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes d'état civil, la délivrance des extraits et copies des registres d'état civil ainsi que la réalisation de l'audition préalable à la publication des bans.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Christelle Le Guyader, directrice qualité de la relation usagers, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Isabelle Maruejols, directrice du département proximité.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane Boursin, responsable du service police municipale, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Isabelle Maruejols, directrice du département proximité.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Maruejols, directrice du département proximité, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Aurélie Royer, DGA proximité, tranquillité et citoyenneté.

Article 7

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 8

La Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Isabelle Maruejols
directrice du département proximité
Le

Notifié à Aurélie Royer
DGA proximité, tranquillité et
citoyenneté
Le

Notifié à Stéphane Boursin
responsable du service police
Le

Notifié à Christelle Le Guyader
directrice qualité de la relation usagers
Le